



VOTRE ASSURANCE SAISON

CONTRAT N°58 224 462



SECOURS & RAPATRIEMENT
REMBOURSEMENT DES FORAITS & COURS DE SKI
REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX
BRIS DE SKI...

gritchen
SMART INSURANCE SOLUTIONS

WWW.SNOWRISK.COM

LORS DE VOTRE ACHAT EN CAISSE, DEMANDER VOTRE CARTE D'ASSURÉ ET LES CGA

GARANTIES D'ASSURANCE	Montants TTC*/Personne
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS - En France métropolitaine - Pays limitrophes Pas de franchise	Frais réels 15 000 €
FRAIS DE PREMIER TRANSPORT Pas de franchise	300 €
FRAIS DE TRANSPORTS SECONDAIRES Franchise	300 € 20 €
INTERRUPTION D'ACTIVITE DE SPORTS OU DE LOISIRS Remboursement des prestations non utilisées (forfait de remontées mécaniques et cours de ski)	<i>Au prorata temporis</i> avec un maximum de 1 000 €
Franchise	5 jours
DOMMAGES ACCIDENTELS AU MATERIEL DE SKI Bris de skis personnels ou loués : remboursement des frais de location	250 €
REMBOURSEMENT COMPLEMENTAIRE DES FRAIS MEDICAUX D'URGENCE Suite à un accident lors d'une activité de sports ou de loisirs en France Métropolitaine Franchise des frais médicaux	1 500 € pour les nationaux ou résidents permanents en France (plus de 3 mois consécutifs) 3 000 € pour les non-résidents 40 €
DEFENSE JURIDIQUE ET RECOURS (uniquement pour les forfaits de deux jours ou plus)	8 000 € TTC par événement

PRESTATIONS D'ASSISTANCE	Montants TTC*/Personne
ASSISTANCE AUX PERSONNES - Transport/Rapatriement - Retour des membres de la famille assurés ou d'un accompagnant assuré - Chauffeur de remplacement	Frais réels Billet retour + frais de taxi Billet aller ou chauffeur
AVANCE DES FRAIS D'HOSPITALISATION A L'ETRANGER UNIQUEMENT	3 000 €
ASSISTANCE EN CAS DE DECES - Transport de corps - Frais de cercueil ou d'urne - Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant assurés - Reconnaissance de corps et formalités décès	Frais réels 2 300 € Billet retour + frais de taxi Billet AR et 50 € / nuit (maxi 10 nuits)
Maximum par événement	500 000 €

* Taux applicable selon la législation en vigueur



En souscrivant à l'assurance SnowRisk, vous adhérez au **Skis Clubs des Portes du soleil** qui soutient les skieurs et participe à la formation des champions.

+ D'INFOS :
www.portesdusoleil.com

Le contrat d'assurance SnowRisk a été souscrit par le **Skis Clubs des Portes du soleil** auprès d'**Europ Assistance** par l'intermédiaire de **Gritchen Affinity** - Société de Courtage en assurance immatriculée au RCS de Bourges sous le N°529 150 542 - ORIAS N°11 061 317 27

Siège social : 27 rue Charles Durand - CS70139 - 18021 BOURGES Cedex

Document non contractuel | Ne pas jeter sur la voie publique

Besoin d'information
ou de nous contacter ?

Rendez-sur le site internet :
www.snowrisk.com



* Vous vivez, nous veillons